MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services

P.V. N°03 XV 2017

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

JEUDI 27 AVRIL 2017

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERÉ, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Shervin JANANI, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Youma-Aïcha NIARÉ, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Fabrice ORLANDI, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOËL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Anne HIDALGO donne pouvoir à José BAGHDAD, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE donne pouvoir à Shervin JANANI, Louisa FERHAT donne pouvoir à Hubert MARTINEZ, Gérard GAYET donne pouvoir à Marie TOUBIANA, Isabelle LESENS donne pouvoir à Maud GATEL et Audrey LEVAVASSEUR donne pouvoir à Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Sont Absents :

Mesdames et Messieurs : Claude DARGENT, Françoise DOROCQ, Agnès EVREN, Laurence PATRICE, Franck LEFEVRE, Jean-Philippe PIERRE, Florian SITBON et Bertrand VASNIER.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir prendre place, de regagner vos sièges pour que nous puissions commencer notre séance dans une configuration un peu particulière puisque nous avons l'habitude de siéger dans la salle du Conseil au rez-de-chaussée. Celle-ci étant indisponible pour cause d'élection présidentielle, nous nous retrouvons donc dans la salle des fêtes, dans une configuration nouvelle mais qui me paraît plus opportune que les conditions de réunions habituelles. Ça nous permet d'être plus rassemblés, ce qui est l'objectif que nous recherchons tous.

1. Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Je désigne les secrétaires de séance : Monsieur JANANI et Monsieur BAGHDAD qui n'est pas encore arrivé mais qui ne saurait tarder, j'imagine.

Avant de commencer l'examen de nos projets de délibération, je voudrais vous informer de la nomination à notre direction générale des services d'un Directeur général adjoint des services, depuis la nomination de Madame GAYRAUD comme DGS en titre. Qui est Monsieur Christophe CHALARD, qu'il se lève et que tout le monde puisse admirer ! Vous l'applaudirez quand il aura commencé à faire ses preuves, c'est un peu prématuré mais ça fait toujours plaisir. Qui est Monsieur CHALARD ? Monsieur CHALARD a une formation qui l'a conduit à obtenir un DEUG et une licence d'histoire, un diplôme de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, une licence d'administration publique. Il a servi ensuite au sixième régiment de parachutistes d'infanterie de marine engagé à Sarajevo, pour cela vous pouvez l'applaudir. Il est entré en juin 1998 à la Mairie de Paris comme adjoint administratif à la section accueil et communication du Bureau des mairies, puis il a servi au Bureau parisien du film, puis à la Division de la propreté du XVIe arrondissement. Ensuite, comme secrétaire administratif collaborateur du Directeur général des services à la Mairie du XVe, puisqu'il a déjà servi dans notre Mairie entre novembre 2007 et janvier 2009, certains se souviennent peut-être de son passage. Il a ensuite été affecté à la Direction des espaces verts et de l'environnement, au service du paysage et de l'aménagement, comme attaché d'administration où il a été reçu quatrième au concours interne de la Ville de Paris, on peut l'applaudir à nouveau pour cette performance. Il était responsable administratif de la cellule achats-marchés. Ensuite, il a été affecté à la Direction des affaires culturelles comme adjoint de la responsable de la section des travaux. Depuis 2013, il servait à la Direction des affaires scolaires, à la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance du XVIIIe arrondissement, comme chef du pôle équipement et logistique. Vous voyez qu'il a

beaucoup de cordes à son arc et il sera particulièrement utile pour le service de la Direction générale des services dans notre Mairie.

2. ***Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 13 mars 2017***

Monsieur le Maire : Maintenant que j'ai fait son panégyrique, je vais pouvoir passer à l'adoption du procès-verbal de notre séance du 13 mars 2017. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. ***15201743 Adoption du compte administratif 2016 de l'état-spécial du 15ème arrondissement***

Monsieur le Maire : Nous allons aussitôt examiner le dossier n°3 de notre Conseil : le compte administratif 2016. Vous connaissez la procédure un peu particulière qui se reproduit une fois par an, avec la présentation et l'examen du compte administratif : le Maire doit quitter la séance et être remplacé par un élu qui présente à sa place le compte administratif. C'est la procédure administrative dans tous les Conseils municipaux. Pour présenter le compte-administratif 2016, je propose la candidature de Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué auprès du Maire chargé des finances notamment. Je soumets cette proposition à votre vote : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Le mieux est que je propose à Monsieur COURTOIS de venir s'installer à mon bureau, très provisoirement mais qui sait…

Monsieur COURTOIS : Je vais attendre que le Maire soit formellement sorti, pour qu'il n'y ait pas de vice de procédure. Mes chers collègues, nous allons passer à l'étude du compte administratif. Deux mots très rapidement : le compte administratif arrête le montant des sommes qui sont mandatées, c'est-à-dire effectivement versées sur les comptes des fournisseurs au titre d'une année comptable donnée. C'est l'image de l'ensemble des montants qui ont été effectivement payés qui sont rattachés à une année budgétaire, c'est-à-dire l'année 2016. Que peut-on dire de particulier pour cette année ? Que le budget primitif était en hausse, que les crédits ouverts ont été légèrement en baisse. Pourquoi ? Tout simplement, parce que nous avons eu, comme l'année dernière, un mandatement extrêmement bon. C'est ainsi que les crédits ouverts au budget primitif plus ceux au budget supplémentaire ont été en baisse en 2016 par rapport à 2015, parce que nous avons parfaitement exécuté en 2015, ce qui a limité les reports. Je voudrais juste vous donner quelques chiffres et ensuite, si

vous avez des questions, j'y répondrai. Nous avons donc des crédits mandatés en légère baisse (91,93 % des crédits ouverts en 2016, contre 93,27 % en 2015, mais comme je le disais, tout cela, c'est parce que les crédits reportés ont été plus faibles du fait d'une bonne exécution l'année dernière. Que peut-on dire ? La baisse d'exécution porte essentiellement sur la dotation d'investissement et la ligne des travaux urgents de la DGL pour une raison simple : il y a eu beaucoup de projets au titre du budget participatif et les Directions ont plus de dossiers à examiner et ont donc plus de mal à mandater. Je voudrais juste souligner combien, malgré ce surcroît de travail, ils ont réussi à faire un mandatement tout à fait exceptionnel. Sur la dotation DGL, vous vous souvenez que sur les factures de fluides nous avions eu des problèmes de report de crédits durant un certain nombre d'années, mais nous avons tout liquidé cette année. Comme les crédits ont été légèrement surestimés pour cette année 2016 en matière de fluides, nous avons une baisse d'exécution de cette dotation puisqu'il y avait une inscription supplémentaire de crédits. Je voudrais ajouter deux choses. Vous avez sur vos bureaux pour information ce qu'on appelle les « IIL », c'est-à-dire les investissements d'intérêt local, qui ne sont pas votés au titre de l'état spécial d'arrondissement, qui relèvent du budget de la Ville de Paris mais qui sont à l'initiative et en liaison avec le Maire d'arrondissement. La loi nous oblige dorénavant (ce qui est une bonne chose) à donner les montants et ils sont détaillés ici. Je voudrais également anticiper une question traditionnelle qui porte sur les budgets des conseils de quartier, à juste titre, où on nous demande de regarder comment ça se passe. Vous les aurez la prochaine séance, tout simplement parce qu'il n'y a pas de ligne spécifique pour les conseils de quartier. Les crédits qui relèvent de l'investissement sont dans l'investissement global et les crédits qui figurent pour le fonctionnement font partie de la dotation d'animation locale mais sans être formellement individualisés. Il faut d'abord reconstituer, au sein des différents chapitres de la dotation d'animation locale, ce qui relève des conseils de quartier et, comme l'année dernière, vous l'aurez sur vos bureaux. Rien de particulier cette année, comme l'année dernière d'ailleurs, sinon pour dire que nous avons très bien mandaté et utilisé les crédits qui étaient mis à notre disposition par la Ville de Paris. Je crois que le taux de mandatement de 91,93 % nous situe parmi les mairies dont les taux de mandatement sont les meilleurs. Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Quelques éléments pour commenter ce que vous venez de dire, Monsieur le Président de séance. D'abord, comme nous le faisons à chaque fois, je tiens à souligner que le taux d'exécution est bon sur beaucoup de dotations. Quand les choses vont bien, on le souligne et on le souligne encore une fois sur la plupart des dotations. Peut-être deux points d'attention : le premier porte sur le taux d'exécution concernant l'animation locale qui pourrait être amélioré. On a connu des taux d'exécution bien meilleurs, notamment en 2013

avec dix points de plus. Je pense qu'il y a sans doute un petit effort à faire pour rester sur des niveaux qui soient bons. On a une tendance un peu baissière et il faudrait qu'elle s'arrête en 2017. On est passé de 93 % à 83 % cette année. Deuxièmement, nous avons de nombreuses discussions dans cette assemblée autour des fluides, des reports de fluides. Vous nous disiez que la Mairie de Paris ne prenait pas assez en compte les besoins de cet arrondissement en termes de fluides. Vous venez de souligner que la situation est maintenant saine et normale, avec un fonctionnement qui est le nôtre depuis le départ, avec un budget qui reste dans une épure à peu près similaire.

Monsieur COURTOIS : Merci, Monsieur BAGHDAD. Je n'ai pas de remarque particulière à faire. Ça reste effectivement très correct sur la dotation d'animation locale. Je n'ai pas d'explication particulière, mais il n'est question que de deux points, ce n'est donc pas énorme. Sur les fluides, je me réjouis qu'on arrive à calibrer assez bien le montant dont on a besoin en début d'année. On a rattrapé une forme de retard, c'est parfait. Je crois qu'on peut tous souligner que c'est une bonne exécution. Encore une fois, il faut remercier les services de la Mairie, en ce qui concerne une partie des crédits, et les services locaux qui dépendent aussi de la Mairie de Paris pour le travail très important qu'ils ont fait et qu'ils continuent de faire. Sur la dotation d'investissement, comme je l'ai dit, il y a traditionnellement des crédits qui ne sont pas liquidés, car il est difficile de liquider toutes les factures notamment en fin d'année. Je vais soumettre le projet au vote. Vote favorable à l'unanimité, c'est bien cela ? Parfait, je vous en remercie. Je vais rendre à César ce qui appartient à César.

Monsieur le Maire : Je reprends les choses en main. Merci d'avoir adopté ce compte administratif. Je remercie le rapporteur de sa brillante intervention. Nous passons maintenant au projet de délibération numéro quatre.

4. ***Communication de Monsieur le Maire du 15e arrondissement sur la labellisation « Qualiparis » de la Mairie***

Monsieur le Maire : C'est une communication qui nous sera présentée par Maud GATEL sur la labellisation Qualiparis par l'AFNOR de la Mairie du XVe.

Madame GATEL : La démarche Qualiparis a été lancée il y a un peu moins de dix ans. Elle poursuit un certain nombre d'objectifs dont l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers ; l'évaluation des procédures pour mener une démarche d'amélioration en continu. La Mairie du XVe s'est engagée dans cette démarche en veillant à tenir compte à la fois des usagers et de ses agents. Depuis le lancement de cette démarche, de nombreux projets ont été menés à bien, je vais m'attacher à vous en décrire seulement quelques-uns, mais ils sont nombreux. D'abord, l'accent a été mis sur les mesures permettant d'améliorer à

la fois l'accueil qu'il soit physique, téléphonique et électronique. C'est ainsi que chaque personne ayant contacté par mail la Mairie reçoit dans les vingt-quatre heures une réponse et un suivi de son dossier. La polyvalence au sein des services a été développée pour faciliter l'accueil des usagers. Un réseau d'accueil d'information sociale s'est mis en place : il réunit les agents d'accueil de la Mairie, du service social polyvalent, du Centre d'action sociale, du Point Paris Emeraude et désormais du Point d'Accès au Droit, de l'espace Paris Insertion et du Point d'Information Médiation Multiservices, facilitant ainsi l'échange sur le rôle respectif de chacun pour une meilleure orientation du public. En 2013, une restructuration très importante a été menée au deuxième étage de la Mairie afin de créer le Service enfance, famille, jeunesse. Les familles sont désormais accueillies dans des espaces dédiés, agréables et aérés. Une salle d'attente avec un espace de jeux pour les enfants a été également prévue. Les démarches d'inscription scolaire, de demandes de places en crèche ou de recensement des jeunes s'effectuent désormais dans d'excellentes conditions. Parallèlement, l'offre de services proposée par la Mairie du XVe s'est notablement élargie. Depuis 2013, une borne CAF permet aux allocataires de consulter en Mairie leurs prestations sociales et familiales. Des permanences d'associations (menées notamment par Familles de France, l'Association pour le couple et l'enfant, les Papillons blancs) se tiennent régulièrement. Depuis 2014, des permanences destinées aux futurs parents, co-animées par une sage-femme, une puéricultrice et une psychologue sont également proposées aux habitants de notre arrondissement. L'accent a été mis sur l'accessibilité. En 2012, la banque d'accueil du Service de l'état civil a fait l'objet d'une adaptation destinée aux personnes à mobilité réduite et la responsable du Service de l'état civil s'est formée à la langue des signes. Toutes ces mesures ont permis à la Mairie du XVe d'être labellisée le 8 mars dernier Qualiparis par l'AFNOR, l'organisme de certification. Ce label, octroyé pour quatre ans, récompense la démarche volontariste menée par la Mairie et ses agents. Je saisis d'ailleurs cette opportunité pour les remercier chaleureusement pour leur engagement en faveur de cette démarche qualité. Alors que leurs missions se sont étendues, les agents se sont massivement mobilisés en faveur de cette démarche. Les effets sont visibles et mesurés par les résultats de l'enquête réalisée à l'automne, avec un taux de satisfaction des usagers reçus en Mairie de plus de 95 %. Je vais vous donner quelques chiffres : 98,6 % des personnes interrogées notent la clarté des informations fournies ; 96,9 % l'amabilité des interlocuteurs ; et 96,5 % sont satisfaits par le temps d'attente dans les services. Ce niveau de satisfaction remarquable revient aux agents. Je souhaite également remercier la Direction générale des services qui a porté ce projet alors même qu'elle était dans la situation d'intérim que nous connaissons. L'obtention de ce label n'en est que plus méritante. Désormais enfin au complet, la DGS poursuivra la démarche Qualiparis

qui sera placée sous l'égide de Christophe CHALARD, qui a rejoint l'équipe de la DGS. L'obtention de cette labellisation ne marque pas la fin de l'engagement en faveur de l'amélioration du service aux usagers, bien au contraire. Ce label fixe de nouveaux objectifs et se formalise autour d'un référentiel qualité qui se décline en quatorze engagements communs et sept engagements spécifiques tels que la courtoisie, la délivrance d'informations claires, des délais de réponse garantis, une écoute permanente, l'accessibilité de nos locaux, la confidentialité des échanges, l'amélioration de l'information des usagers sur les démarches administratives, la formalisation de fiches de procédure par service, la rédaction d'un guide de l'accueillant pour les agents nouvellement recrutés. Ce sont quelques-uns des exemples qui seront menés à bien par la DGS et les agents.

Le référentiel Qualiparis devrait prochainement évoluer avec un volet environnemental et l'intégration des services numériques avec le compte parisien. C'est donc un nouveau défi que la Mairie du XVe compte bien relever dans les mois qui viennent.

Monsieur le Maire : Merci de cette communication et merci surtout à l'équipe de la Mairie du XVe qui, sous l'autorité de Madame GAYRAUD, notre DGS qui s'est particulièrement investie pendant plusieurs années sur cette thématique, nous a permis d'obtenir cette attestation que nous afficherons en Mairie. Comme nous sommes filmés, j'en profite pour vous la montrer. C'est l'attestation AFNOR du label Qualiparis qu'il faudra bien sûr entretenir jour après jour dans l'intérêt de nos concitoyens. C'est une communication qui n'appelle pas de vote. Y a-t-il des interventions sur cette communication ? Nous passons au projet de délibération numéro cinq.

5. ***2017 DU 65 - Cession à SNL - Prologues de 6 lots de copropriété pour logements sociaux (1er, 4e et 15e) et, en sa qualité d'emphytéote, de 33 lots de copropriété (10e, 11e, 15e, 17e, 18e et 19e)***

Monsieur le Maire : Nous sommes concernés par deux adresses : le 36 rue des Bergers pour un appartement vacant de 26 m² et d'une cave ; et par le 106 rue Castagnary où la Ville souhaite céder six logements et sept caves à la SNL Prologues. Pas d'intervention ? Merci.

6. ***2017 DLH 99 - Création d'un logement social PLA-I, 8 rue Rosa-Bonheur (15e) par Élogie-Siemp***

Monsieur le Maire : Madame GIOVANNUCCI

Madame GIOVANNUCCI : Un petit rappel sur l'immeuble du 8 rue Rosa-Bonheur. La Ville de Paris a préempté l'immeuble du 8 rue Rosa-Bonheur le 9 août 2013 pour réaliser un programme de logements sociaux. Par délibération des 12 et 13 novembre 2013, le Conseil de Paris a autorisé la conclusion avec Elogie d'un bail emphytéotique portant location de l'immeuble à la société qui se propose de réaliser le programme de réhabilitation. Au Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2013, nous avions voté contre la délibération portant sur cette location. Il est à souligner que la Mairie de Paris a préempté cet immeuble sans que nous ayons été sollicités pour avis sur la déclaration d'intention d'aliéner et nous l'avons appris par la presse. Il n'y a donc eu aucune concertation avec la Mairie du XVe. D'autre part, les locataires de cet immeuble n'ont eu aucune information sur le fait qu'ils allaient résider dans un logement social. Selon un communiqué de la Maire de Paris, cette acquisition permettait la construction de logements sociaux. Cependant, le 8 rue Rosa-Bonheur est un immeuble de belle facture qui n'a évidemment pas été démoli. D'autre part, il est à noter qu'il était entièrement habité par des familles qui y vivaient depuis des années. Ce n'était donc évidemment pas une production de logements sociaux. Force est de constater que cet immeuble n'aurait pas dû être préempté. Cette opération de préemption a relevé une fois de plus le manque d'information et l'absence de concertation entre la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement, mais surtout nous avions été indignés du manque d'égards vis-à-vis des locataires de cet immeuble. Au Conseil d'arrondissement du lundi 9 décembre 2013, nous avions voté contre le projet de réalisation par Elogie. Aujourd'hui, il s'agit de la transformation de la loge de gardien en un logement social. Dans cette délibération, il est précisé que le maintien d'une forte présence des gardiens d'immeubles est essentiel à la qualité de service apportée aux locataires. N'y a-t-il pas alors un non-sens en supprimant cette loge et en donnant à un gardien la charge de quatre adresses et donc de soixante-dix-neuf logements, au lieu de onze logements ? Nous pensons que les gardiens d'immeubles sont aussi les gardiens du lien social essentiel pour la qualité de vie dans leurs immeubles. Ils accomplissent de multiples tâches pour la plus grande satisfaction de leurs résidents : entretien des parties communes, surveillance de sécurité, services rendus. Nous sommes donc contre la suppression de cette loge. C'est une profession qui doit être préservée.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur BAGHDAD, vous avez la parole, si on vous passe le micro. Il faut être solidaire aujourd'hui puisque nous n'avons pas le système de micros habituel, nous ne sommes pas dans la salle du Conseil.

Monsieur BAGHDAD : Tout d'abord, nous sommes pour cette délibération, pour plusieurs raisons. J'aimerais revenir sur quelques propos qui ont été tenus.

D'abord, notre collègue nous a dit que cet immeuble n'avait pas vocation à être un logement social parce que c'est un immeuble de belle facture. Je m'étonne du lien : immeuble de logement social et immeuble de belle facture.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit.

Monsieur BAGHDAD : C'est ce qui a été dit et je ne vois pas le lien entre la qualité d'un immeuble et la destination. Deuxièmement, il a été dit que beaucoup de familles y vivaient : justement, c'est pour préserver le fait que ces familles puissent y rester de longues années et qu'elles puissent bénéficier de tous les avantages qu'elles peuvent avoir, notamment en termes de loyer, par l'apport du logement social. Troisième élément (et je peux entendre cet élément de crispation ou de disfonctionnement sur la communication), la Ville a parfois des difficultés à communiquer correctement sur les opérations qu'elle mène et à informer en temps voulu les résidents de ces logements. Vous soulignez la difficulté qui a été faite sur cet immeuble et sur l'opération en question. Vous faites bien et c'est encore un point de vigilance que nous devons avoir collectivement pour que cette communication s'améliore. Pour autant, la destination de logement social de cet immeuble est tout à fait valable. Sur le gardiennage, ce qui a été fait ici consiste à la fois à renforcer le gardiennage avec un gardien qui va être embauché et gérer plusieurs immeubles : ce n'est pas la peine d'avoir un gardien pour quelques petits immeubles. Nous aurons deux gardiens pour soixante-dix-neuf logements en gestion, ce qui est tout à fait raisonnable, dans une proximité géographique très réduite. Cette nécessité d'avoir des gardiens et des gardiennes est une nécessité que nous partageons et que nous renforçons dans le cas présent.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il y a un petit malentendu sur l'expression de Madame GIOVANNUCCI. Elle n'a pas dit qu'il ne fallait pas que ce soit un logement social parce que c'était un immeuble de belle facture. Elle a dit qu'il ne s'agissait pas d'une construction de logements sociaux nouveaux puisqu'il y avait déjà là un immeuble de belle facture. C'est un peu différent de ce que vous exprimez. Deuxièmement, c'est vrai qu'il est tout à fait scandaleux de ne pas avoir prévenu et informé la Mairie du XVe, j'ai d'ailleurs saisi le Préfet pour contrôle de légalité à l'époque. Un tas d'explications ont été données depuis. Mais les locataires ne sont pas non plus prévenus et ils n'avaient pas appelé à résider dans une résidence sociale. Enfin, la suppression de la loge nous pose évidemment problème, comme vous l'avez d'ailleurs vous-même rappelé. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais passer la parole au rapporteur du projet de délibération, Monsieur RIGAUD, qui va peut-être nous apporter quelques précisions supplémentaires, courtes et synthétiques bien sûr.

Monsieur RIGAUD : Je remercie notre collègue Valérie GIOVANNUCCI pour son analyse, analyse que je partage. Moi aussi, j'ai consulté des fiches de poste de gardiens d'immeuble afin de mieux cerner les nombreuses fonctions de ce métier. Les pratiques professionnelles sont diverses d'un organisme à l'autre, comme en témoigne la multiplicité des appellations, mais un certain nombre d'actions restent communes. Elles sont nombreuses : accueil, information et orientation des résidents et des visiteurs, nettoyage des parties communes (entrées, couloirs...), sorties des poubelles, petite maintenance, réception et enregistrement des réclamations pour les communiquer au syndic, aux copropriétaires ou au bailleur social dans notre cas, mais aussi surveillance générale des bâtiments et des espaces communs, avec constat et signalement de désordre si nécessaire ; surveillance des équipements et application des règles de sécurité. Pour être pleinement remplies (et contrairement à ce que vous dites, Monsieur BAGHDAD), la plupart de ces fonctions nécessitent donc la présence sur site d'un gardien d'immeuble et non celle d'un gardien que je qualifierais de volant et qui se déplacerait d'un immeuble à l'autre tout au long de sa journée de travail. Lorsque je suis amené à visiter des ensembles sociaux, je suis souvent interpellé par des locataires qui se plaignent de la dégradation des parties communes ou de leur manque d'entretien, d'incivilités de tiers, l'ensemble pouvant dégrader de façon significative la qualité de vie des occupants. Je ne suis pas le seul dans ce cas et des personnes dans cette assemblée ont très certainement été sollicitées pour des demandes analogues. De toute évidence, dans un immeuble social comme celui du 8 rue Rosa-Bonheur, le maintien sur place d'un gardien d'immeuble, celui-ci bénéficiant d'une loge, participe à la cohésion sociale, cette alchimie parfois bien difficile à mettre en place, et contribue au maintien en l'état des parties communes. Comme pour les locataires, il en va de l'intérêt du bailleur social (Elogie SIEMP pour ce projet de délibération), c'est pourquoi la transformation de la loge du 8 rue Rosa-Bonheur en logement PLA-I ne me semble pas pertinente. Pour ces raisons et pour celles évoquées par notre collègue Valérie GIOVANNUCCI, j'invite les membres de cette assemblée à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je soumets aux voix. Qui est pour ce projet de délibération ? Trois. Qui est contre ? Abstention ? Aucune. Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

7. ***2017 DLH 105 - Renouvellement et modifications de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS, PLS et PAM Eco-prêt à contracter par Elogie SIEMP (29 670 953 euros)***

Monsieur le Maire : Le XVe est concerné par le groupe Saint-Lambert qui compte deux cent cinquante-huit logements. Pas d'intervention ?

8. ***2017 DEVE 79 – Ferme urbaine pédagogique dans le parc omnisport Suzanne-Lenglen (15e) – Dépose des demandes d'autorisations administratives***

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Monsieur le Maire, vous me permettrez de plagier un instant LA FONTAINE en disant non pas adieu mais bonjour veaux, vaches, cochons, couvées puisque c'est l'objet de cette délibération qui tend à établir une ferme urbaine, la deuxième à Paris, sur le parc Suzanne-Lenglen, ce qui est évidemment une bonne chose en soi. Je souhaitais simplement faire une remarque : visiblement, quand la Ville souhaite faire des installations de cette nature à l'écart des habitations, elle le peut. Nous étions, avec ma collègue Marie TOUBIANA, le Député Jean-François LAMOUR et Olivier RIGAUD, la semaine dernière dans une réunion sur le réservoir de Grenelle où un projet d'aquaponie est en cours, qui a des aspects positifs mais qui suscite un certain nombre de questions légitimes chez les riverains. La Mairie du XVe fait valoir que, le plus possible, les projets qui sont susceptibles d'apporter des nuisances, qu'elles soient de nature sonore ou autres, on essaie de les faire à l'écart des habitations comme c'est le cas dans les villes qui sont pionnières dans l'agriculture urbaine.

Monsieur le Maire : Merci. C'est vrai que cette réunion a été très utile il y a quelques jours. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Cette intervention me donne l'occasion de rappeler une autre intervention que j'ai faite à un Conseil d'arrondissement il y a peu et qui rappelait combien il serait pertinent que la Ville enfin se décide à faire des fermes urbaines, mais aussi une ferme verticale comme le Maire de Lyon en a fait livrer une voici peu et qui permettrait à notre pays d'être doté de ces activités nouvelles, de ces productions industrielles maraîchères en sites urbains qui favorisent une production de grande ampleur sur des superficies de petite importance. Nous avions été sollicités par Olivia POLSKI, Adjointe au commerce et à l'artisanat. Celle-ci nous avait expliqué que, sur la ZAC Castagnary, nous étions en zone de déficit en commerce et en artisanat. J'avais eu l'occasion d'expliquer à Madame POLSKI qu'un terrain pourrait être adapté, à défaut de celui de la poissonnerie : celui qui longe la rue de Vouillé, entre les cuves de la CPCU et la rue de Vouillé, puisque cette compagnie de chauffage urbain nous annonçait lors de la présentation de son opération de passage au gaz qu'elle souhaitait renégocier ce terrain qui appartient à SNCF Fret. A l'occasion d'une

autre rencontre avec l'Adjoint à la propreté, celui-ci cherchant des sites pour créer une déchetterie, nous avions convenu qu'une activité mixte en privilégiant l'implantation de la ferme sur le linéaire de la rue de Vouillé, avec une déchetterie pourquoi pas masquée le long des voies ferrées, était quelque chose de tout à fait pertinent et qui permettrait à notre secteur d'avoir des activités, d'avoir un effet locomoteur ou moteur et qui permettrait à d'autres activités de s'implanter à l'entour.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : C'est difficile de passer après Monsieur Olivier RIGAUD, mais je vais essayer d'amener quelques points. La question d'agriculture urbaine, que nous ne découvrons pas ce soir dans le XVe puisque (Olivier RIGAUD l'a dit) nous soutenions toujours ce projet ambitieux de ferme à Castagnary et contre l'avis de la Ville, ce que nous regrettons. Nous avons déjà débattu de l'agriculture urbaine, notamment dans le cadre des innombrables plans d'alimentation de la Ville de Paris ces deux dernières années, auxquels un certain nombre d'entre nous avons pris part dans le cadre de ce Conseil d'arrondissement. C'est la rencontre de l'utilisation des espaces publics, de la nature et de l'alimentation intelligente, si j'ose dire. Evidemment, ce projet à Suzanne-Lenglen est très intéressant pour nous. Je fais remarquer quand même à nos collègues de gauche que l'aménagement de toute cette zone Suzanne-Lenglen ne doit pas s'arrêter là. Nous soutenons évidemment la question de la fermeture de l'héliport pour y apporter d'autres équipements publics. Le Maire et le Député de la circonscription l'ont déjà dit et répété. Il faut bien comprendre que cet aménagement de ferme urbaine s'inscrit dans un réaménagement plus global. La seule chose est qu'il ne faut pas s'arrêter là. Quand on a des espaces publics qui se libèrent, cette logique d'agriculture urbaine se fait contre la bétonisation des quartiers. Il s'agit de réutiliser des friches et des emprises qui sont disponibles pour en faire des équipements publics pour tout le public et pas, comme sur certains sites, pour une certaine catégorie de public. Je pense notamment à la rue Charles-Lecocq et aux garages RATP de bus. Voilà un endroit que la Ville, avec la RATP, veut détruire pour bétonner, y faire des centaines de logements (notamment des logements de fonction, ce qui est une démarche évidemment louable pour les agents de la RATP) et la Ville veut même (ce qui a l'air de bloquer et d'agacer la RATP) y faire un CHRS. Nous, nous considérons que, sur ce site, dans la même logique que Suzanne-Lenglen, dans la même logique que d'autres endroits du XVe, on peut y faire quelque chose de plus intéressant, qui bénéficie à plus de monde et qui s'inscrit notamment dans cette logique d'agriculture urbaine. Nous défendons d'abord le patrimoine industriel de ce site et cette délibération permet d'aborder cette question pour y faire un espace vert couvert qui ajoute un élément d'agriculture urbaine avec une vocation

pédagogique pour les enfants du XVe mais pas seulement, et une démarche qui bénéficie au plus grand nombre. Je crois qu'on peut suivre la logique de cette ferme urbaine à Suzanne-Lenglen, aller au-delà, avoir de l'ambition et éviter une bétonisation et la destruction d'un patrimoine industriel de premier plan (salué par la Société historique du XVe) sur Charles-Lecocq en préservant ce site et en en faisant un site couvert pour de l'agriculture urbaine qui bénéficie à tous et qui ait un but pédagogique.

Monsieur le Maire : Bien sûr, je soutiens tout à fait le projet de Jean-Baptiste MENGUY que nous avions présenté d'ailleurs avec Jean-François LAMOUR et qui conviendrait parfaitement dans le cadre de la politique de la Ville, telle que vous l'avez décrite. Là, il s'agit d'un projet intéressant, certes, de ferme urbaine pédagogique, d'ailleurs ce sera opportun d'y faire passer les enfants des centres de loisirs, mais il faut aller beaucoup plus loin. C'est la raison pour laquelle nous avions proposé voilà des années, comme ça a été rappelé par Monsieur RIGAUD, cette ferme verticale pour produire des fruits et légumes notamment à consommer, à vendre et peut-être même pour notre Caisse des écoles, en grande quantité. L'idée avait séduit tout le monde, sauf qu'elle n'a pas été mise en œuvre, notamment sur la rue Castagnary, ce qui est tout à fait dommage. Deuxièmement, nous avons aussi cette proposition par la Ville d'aménagement des réservoirs de Grenelle, avec une ferme aquaponique, ce qui est intéressant mais qui suscite une certaine hostilité des riverains, surtout qu'à la réunion qu'évoquait Monsieur ROCHE-NOEL, la présentation du projet n'a pas été « topissime », c'est le moins qu'on puisse dire. Monsieur LAMOUR le confirme. Il y a là un projet qui a été présenté avec beaucoup d'insuffisances et il est nécessaire qu'une clause de revoyure soit intégrée dans le cahier des charges. Bref, il y a des avancées, c'est la raison pour laquelle nous les votons, mais nos propositions ne doivent pas rester lettre morte et doivent progresser de façon à être également mises en œuvre à plus ou moins long terme, les délais les plus brefs seraient les meilleurs. Allez-y, Madame ROY.

Madame ROY : Nous nous sommes un petit peu éloignés de la délibération elle-même. Je crois qu'il faut se féliciter quand même de ce projet qui va permettre de promouvoir l'agriculture urbaine dans le XVe. Vous parlez de la ferme que vous vouliez rue Castagnary, mais nous avons là un vrai projet concret qui se matérialise. En plus, vous savez bien qu'il y a un projet pour jeunes étudiants et jeunes travailleurs que nous avons défendu et que nous continuons à défendre à cet emplacement. Quant au projet de ferme aquaponique, s'il suscite des interrogations, j'ai pu assister à une partie de la réunion publique, malheureusement je n'ai pas pu rester jusqu'au bout, mais c'est un projet qui me semble très intéressant et vertueux d'un point de vue écologique et qui va apporter des points forts dans le quartier. Par rapport aux interrogations des

habitants que j'ai pu entendre, je crois que des engagements ont été pris pour répondre aux habitants. Il s'agissait de beaucoup de questions sur des business plans et ce n'était pas encore le lieu pour donner tous ces éléments qui étaient encore en cours d'étude et qui seront donnés le moment venu. J'imagine qu'il y a eu d'autres questions. Je pense que ces deux projets (le réservoir de Grenelle et le projet du parc Suzanne-Lenglen) semblent aller dans le bon sens. Aujourd'hui, nous avons vraiment besoin de sensibiliser à la fois le grand public et les enfants à ces enjeux d'agriculture urbaine. J'espère que vous soutiendrez ce projet.

Monsieur le Maire : Bien sûr, nous l'avons dit dès le début. Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Pour revenir à la réunion que nous avons eue sur le réservoir de Grenelle situé rue de l'Abbé-Groult, il y a quand même eu beaucoup de questions qui n'étaient pas simplement sur le business plan. On nous a expliqué que c'était trop tôt pour en parler ou qu'il était trop confidentiel pour l'exposer aux riverains. Nous avons posé beaucoup d'autres questions. Les riverains en ont posé également, en particulier sur les nuisances sonores, olfactives, visuelles. Quand on parle d'une bâche qui va recouvrir l'ensemble des serres, c'est une bâche en plastique. On ne connaît pas la qualité de cette bâche, la manière dont elle est fixée au sol. On ne connaît aucune nuisance sonore. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, cette réunion n'a pas été suffisamment bien préparée et par la porteuse de projet et par la Ville de Paris. On est restés un peu sur notre faim. Certes, il a été dit dans cette réunion que, dans quatre ou cinq mois, on nous apportera un certain nombre de précisions. Quand on propose un projet comme celui-là, on s'enquiert avant des difficultés qui pourraient être rencontrées au vu de la densité des habitations qui se situent autour de cette ferme d'aquaponie.

Si vous me laissez encore quelques instants, Monsieur le Maire, je reviens sur la ferme urbaine qui avait été prévue sur le site laissé libre par l'ancienne poissonnerie le long des voies de chemin de fer. C'est un très beau projet, très innovant que ce quartier, qui a toujours été un peu délaissé et déshérité, méritait. Certes, nous avons cette proposition, elle est intéressante, mais elle est loin d'avoir l'ambition de cette ferme urbaine qui avait été portée, on le sait, par une association de quartier puis ensuite par notre Conseil d'arrondissement, en tout cas du côté de sa majorité. Soyons ambitieux, Madame ROY, pour notre arrondissement. Encore une fois, je trouve vraiment dommage que la Ville n'ait pas porté un regard plus appuyé, plus précis, plus pointu sur un projet qui aurait mérité d'être beaucoup plus creusé et qu'on ait pu voir le modèle économique et les bienfaits (vous l'avez dit, Monsieur le Maire) en particulier pour la production de légumes et de fruits qui auraient pu alimenter les écoles, en tout cas les cantines scolaires d'un arrondissement qui est aussi grand que la ville de

Bordeaux. Là, on aurait vraiment fait un travail en matière écologique et de protection de l'environnement bien meilleur que ce qui est proposé aujourd'hui bien que (vous l'avez dit, Monsieur le Maire) nous sommes tout à fait favorables à l'installation de ce dispositif sur le sol du XVe arrondissement.

Monsieur le Maire : Absolument et Madame TOUBIANA, rapporteur, va nous le confirmer.

Madame TOUBIANA : Je confirme les propos de Jean-François LAMOUR sur le réservoir de Grenelle et sur notre réunion où le projet présenté comportait en effet beaucoup d'imprécisions. Sur cette délibération, je voudrais faire deux remarques. Je regrette que le plan d'aménagement de cette ferme urbaine ne soit pas annexé à la délibération, afin que tous mes collègues en aient connaissance. Je voudrais d'autre part attirer votre attention sur le travail supplémentaire qui sera demandé aux agents : qui rentrera les animaux le soir ? Y aura-t-il un gardiennage ? Qui réceptionnera les livraisons de nourriture pour les animaux ? Ce projet de ferme urbaine doit absolument s'accompagner de moyens humains supplémentaires. Nous approuvons bien sûr ce projet puisque nous soutenons nous-mêmes d'autres projets similaires. Nous avons installé un poulailler à la maison communale en 2014. Nous avons un projet au budget participatif 2017 pour la création d'un espace rue Paul-Barruel avec l'accueil de poneys. Je rappelle enfin que nous accueillons chaque année lors de la Fête de la Famille, sur le parvis de la Mairie, des fermes pédagogiques mobiles. Je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Je la soumets aux votes. Qui est pour ? Contre ? Adoptée à l'unanimité, pas d'abstention, merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. ***2017 DEVE 86 – Communication sur le lancement d'un appel à projets « Education et enseignement de la biodiversité » - Subventions***

10. ***2017 DPSP 1 – Subventions (226 630 euros) et conventions à soixante-seize associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017***

Monsieur le Maire : Cette délibération concerne une subvention de 2 100 euros à l'association de préfiguration de la régie de quartier Vaugirard, ce qui est peu d'ailleurs, et de 1 400 euros à l'association DLP 15. Pas d'intervention ?

11. ***2017 DJS 173 – Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes***

Monsieur le Maire : Cette délibération concerne des travaux de rénovation de la piscine Emile-Anthoine, la modernisation des installations techniques et la modernisation de l'accessibilité PMR pour un coût de 62 810 euros. Pas d'intervention ?

12. ***2017 DAC 19 - Subventions (1 470 000 euros), avenant à convention et conventions avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e)***

13. ***2017 DAC 373 - Subventions (8 000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires***

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit d'une subvention de 3 000 euros à l'association de la Plume Noire, rue du Docteur-Jacquemaire-Clémenceau.

14. ***2017 DAC 506 - Subventions (20 850 euros) à sept associations historiques***

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit d'une subvention de 13 150 euros à la Société historique et archéologique du XVe.

Je vous propose maintenant d'examiner ensemble un certain nombre de délibérations liées.

15. ***2017 DASCO 71 - Subventions (994 937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP***

16. ***2017 DASCO 76 - Lycées municipaux - Subventions d'équipement (386 633 euros)***

17. ***2017 DASCO 6-G - Divers collèges publics parisiens - Subventions (188 090 euros)***

18. ***2017 DASCO 38-G - Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (43 730 euros) et subventions (15 462 euros) pour 2017***

19. ***2017 DASCO 39-G - Collèges publics en cité scolaire - Fixation des tarifs de restauration et modalités de compensation financière***

Monsieur le Maire : La parole est à Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Par cette délibération sur les subventions pour la mise en œuvre des ateliers TAP, nous prenons connaissance des 270 ateliers issus de l'appel à projets. Il y en avait l'année dernière 493 pour tout Paris. Cette diminution du nombre d'ateliers s'explique par le souhait de la DASCO d'améliorer la sécurité juridique du dispositif en intégrant de nombreux ateliers dans le marché et en ne réservant l'appel à projets qu'aux projets locaux. En ce qui concerne le XVe, huit ateliers ont été retenus et la subvention correspondant à ces ateliers est de 28 720 euros. Nous nous félicitons que notre choix des ateliers lors de la commission du 24 mars, à laquelle Monsieur MENGUY et moi-même participions, ait été suivie, en particulier pour les associations Archéotopia, Elémentaire mon cher jardin, Reflet 15 (à l'origine d'ailleurs de la maquette en Lego de la Mairie du XVe que vous pouvez admirer dans le hall) et Protéger la nature du Val de Seine. Les autres associations locales telles que Théo Théâtre, Kidilangues, Arsène Créations et Réflexe Photo sont prises en charge dans le cadre du marché global. En revanche, une nouvelle fois, je m'étonne de l'absence d'atelier organisé par le théâtre Monfort, pour lequel nous venons de voter une subvention conséquente. Ces ateliers qui existaient jusqu'en juin 2015 étaient de grande qualité et j'espère que ce n'était pas qu'une aventure de façade destinée à promouvoir les ateliers mis en place lors de la réforme des rythmes éducatifs. Ces ateliers du Monfort ont été vite abolis en raison ou de leur coût ou d'un désintérêt du théâtre en faveur d'autres manifestations non-scolaires. A cette exception près, on peut donc se réjouir de la présence de ces ateliers dans le XVe. En revanche, dans cette délibération est évoquée le PEDT, projet éducatif territorial, et là, mes propos vont être nettement moins positifs. Je me demande si l'évaluation de ce PEDT au premier trimestre 2016 met bien en évidence l'échec total de ce dispositif, échec qui nous a été relaté lors du comité de suivi du 6 mars par la communauté scolaire. Le PEDT, qui devait favoriser la collaboration entre enseignants et animateurs, reste lettre morte dans les écoles. Les partenaires de ce dispositif ont des objectifs différents (ce qui est normal d'ailleurs) mais ne disposent pas de temps de concertation. C'est ainsi que ces partenaires ont beaucoup de mal à trouver des terrains d'entente, en particulier au niveau des règles de comportement des élèves pendant les temps périscolaires qui se répercutent sur les temps scolaires. Les règlements intérieurs, qui doivent définir les règles communes et l'usage des salles et matériels, n'ont pas été mis en place et les vacataires sont souvent affectés sans avoir reçu de formation, ce qui a pour conséquence que sur les cinq axes du PEDT définis par la DASCO, il nous a été dit par les responsables de la CASPE qu'il a été demandé aux équipes d'animation dans chaque école simplement d'appliquer un seul axe du projet. En résumé, on peut se féliciter que les écoles reçoivent quelques associations qui offrent des ateliers de qualité, mais le chemin est encore long pour parvenir à des temps périscolaires de qualité.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions sur ces sujets ? Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Ce que Chantal ROLGEN a dit est bien mesuré par rapport à la réalité du terrain et je la remercie de sa mesure compte tenu du fait qu'il s'agit de l'intérêt des enfants qui sont dans les écoles. En septembre prochain, ce sera la quatrième rentrée sous le régime des ARE, TAP, prenez les lettres de l'alphabet que vous voulez et vous faites un sigle pour ces activités qui n'ont toujours pas trouvé de sens pour la Ville, pour lesquelles l'organisation humaine est largement à revoir puisque, à ce jour, la DASCO n'est toujours pas en mesure d'assurer aux REV au moins des conditions matérielles d'exercice de leur profession qui soient dignes et acceptables, c'est-à-dire au moins un bureau dans l'école. C'est vous dire si on est là face à une démarche idéologique qui est d'aller à marche forcée sur un modèle et que, comme on se rend compte que ce n'est pas le bon modèle, on avance quand même pour imposer la raison aux autres acteurs. La réalité, c'est que la Ville de Paris a décidé d'exclure les directeurs de l'organisation quotidienne des écoles. La réalité, c'est que lors de la réunion du choix des ateliers, la DASCO elle-même a reconnu que les appels à projets, lorsqu'ils avaient été mis en place, ne respectaient pas la légalité. La réalité, c'est que même le contrôle de légalité a rappelé la Ville de Paris à l'ordre sur ce dispositif en lui disant qu'elle n'était pas dans les clous et la Ville de Paris s'est bien gardée évidemment d'en faire état, en particulier dans le cadre de la mission sur le périscolaire que j'ai présidée où ni l'Inspection générale, ni l'Adjointe Madame CORDEBARD n'ont rappelé cet élément qui est tout de même fondamental et je n'exclus pas de demander des comptes à la Ville de Paris sur cette omission qui est pour le moins importante. La vérité, c'est que la Ville de Paris est en train de mettre en place un dispositif où les REV seraient omnipotents dans l'école, du début à la fin de la journée ; où les directeurs seraient relégués à un rôle passif de spectateurs de ce qu'il se passe pour les enfants, ce qui est évidemment inacceptable. Je vais prendre un exemple avec les ateliers bleus, puisque clairement la Ville veut décharger les directeurs de l'inscription des ateliers bleus pour la confier aux REV. Idem pour la facturation des Caisses des écoles : on voit bien que la Ville a entamé une nouvelle démarche pour décharger les directeurs puisque, selon la Directrice des affaires scolaires, les directeurs ne font pas bien leur travail et ce sont souvent les REV qui le font à leur place, ce qui est faux, et elle a décidé que les directeurs ne seraient plus les acteurs majeurs de leur propre école. La vérité, c'est aussi que, lorsque nous demandons en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, que la sécurité sur le temps scolaire et périscolaire, mais aussi sur le temps de la cantine soit assurée de la même façon et qu'on le redemande en Conseil de Paris et que tout le monde dit : « Oui, c'est important, on va faire notamment des exercices d'évacuation sur le temps de la cantine », la CASPE 7-15 comme les autres

CASPE ne mettent pas en application ces mesures élémentaires et ces mesures de bon sens. La vérité, c'est que (ce que vous disiez depuis le début, Monsieur le Maire) il faut que les choses se règlent au niveau de l'arrondissement. Nous voyons que la Ville fait marche arrière, donne de plus en plus d'importance aux choix des arrondissements et le choix des ateliers dans le cadre des appels à projet vient le justifier. C'est-à-dire que la Ville de Paris se rend compte petit à petit, à son corps défendant, que les associations qui interviennent dans les écoles doivent avoir une sécurité juridique. Il faudra d'ailleurs que la Ville se justifie sur le fait que le théâtre Monfort ne soit plus dans le cadre de ces temps périscolaires, d'après ce qu'elle dit pour des raisons juridiques et financières, alors que nous venons de voter une subvention conséquente pour le théâtre Monfort. Il faudra que la Ville donne les éléments qui expliquent pourquoi le théâtre est en difficultés financières alors que nous donnons beaucoup d'argent public pour ce théâtre. Enfin, ce qu'il se passe sur le temps périscolaire, c'est que le quotidien est toujours désorganisé, les ateliers sont toujours hétéroclites, le but pédagogique est toujours ignoré par la Ville de Paris. On se retrouve avec (si vous avez une circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance, comme nous en avons une dans le XVe, qui est mal organisée) des temps périscolaires qui ne sont pas assurés et des temps extrascolaires qui sont catastrophiques. C'est le cas notamment des centres de loisirs pour lesquels nous rencontrons de plus en plus de difficultés à organiser correctement les choses et avec une pré-inscription obligatoire aux centres de loisirs qui ne fonctionne pas. Le résultat de tout cela est que cette DASCO 71 porte heureusement des projets de qualité par des associations de qualité avec des professionnels de qualité : ce n'est pas étonnant, c'est parce qu'ils ont été soutenus par le Conseil d'arrondissement, parce que nous les connaissons et que nous savons le travail qu'ils effectuent. La réalité, c'est que la Ville de Paris s'engage de nouveau dans une démarche particulièrement hasardeuse avec ces temps périscolaires. Il sera temps, à un moment donné, d'arrêter le carnage, de revenir à une disposition, à une organisation beaucoup plus raisonnable comme nous le demandons depuis le début, parce que même après quatre ans, les choses ne fonctionnent pas et les acteurs ne sont pas à leur place. Il est temps que la règlementation et la loi tout simplement soient respectées en matière périscolaire.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BAGHDAD a la parole.

Monsieur BAGHDAD : Comme toujours, lorsqu'on parle de TAP, d'ARE, le sujet devient extrêmement polémique, notamment sur les bancs de cette majorité d'arrondissement. Pourquoi ? La vérité (je peux aussi m'exprimer ainsi, Monsieur MENGUY), c'est que vous n'avez jamais voulu de ce projet depuis le départ. Vous l'avez combattu et vous voulez aujourd'hui justifier le combat que

vous avez mené becs et ongles, de manière acharnée, pour dire que vous aviez absolument raison, dans tous les cas. La vérité, c'est que la Mairie de Paris a appliqué la loi qui demandait à ce qu'il y ait des aménagements de temps périscolaires dans les écoles. Ça n'a pas été fait à marche forcée mais pour respecter l'engagement qui a été pris par l'Etat, la loi et faire en sorte que ce soit appliqué partout à Paris, de façon équivalente et de faire en sorte que les enfants puissent avoir une ouverture au-delà de ce qu'ils peuvent connaître au sein de l'école stricto sensu, pour qu'ils puissent bénéficier d'activités épanouissantes et qui leur permettent de découvrir beaucoup d'activités variées. Est-ce que l'objectif est pleinement rempli aujourd'hui ? Vous l'avez rappelé, il y a un certain nombre de points d'amélioration qui ont été notés lors de différents audits ou missions municipales, ces points étant entendus, notamment pour les maternelles et les plus petits des maternelles. Aujourd'hui, pour l'essentiel, lorsque nous sommes sur le terrain (comme vous) dans les écoles, dans les Conseils d'écoles, le sujet des TAP n'est plus du tout le sujet essentiel. Il y a des points d'ajustement qui doivent être faits. Les REV sont invités aux Conseils d'école et le dialogue est assez aisé avec les directeurs. La vérité, c'est que les directeurs ne voulaient pas la responsabilité de ces temps périscolaires au départ. La Ville a fait sans et a mis en place les REV. Des ajustements doivent être faits au cas par cas, école par école, notamment en termes d'aménagements (vous l'avez souligné). Effectivement, un certain nombre de REV n'ont pas de bureau dans les écoles. Nous avons dû constater que les écoles étaient à périmètre réduit, on ne pouvait pas pousser les classes pour mettre des bureaux systématiquement et des solutions sont trouvées au cas par cas pour que les REV puissent travailler dans les meilleures conditions possibles. Parfois, nous sommes confrontés à la résistance d'un certain nombre d'acteurs de la vie scolaire qui refusent les aménagements qui sont proposés et ça prend du temps, trop de temps je vous le concède, mais pour l'essentiel, les conditions d'évolution des REV sont bien remplies. Vous avez oublié de rappeler que, aujourd'hui, chaque école bénéficie d'un référent unique, ce qui est une amélioration certaine par rapport à ce qui avait été fait. En termes d'associations qui sont retenues, on peut se féliciter des associations qui ont été retenues et, depuis le départ, la Mairie de Paris souhaitait que les Mairies d'arrondissement soient pleinement associées au choix des associations locales qui participeraient à l'animation de ces ateliers. Vous dites que la Mairie de Paris décide de tout, c'est faux. La vérité, c'est aussi qu'aujourd'hui nous n'avons que huit associations dans le XVe arrondissement qui (vous l'avez rappelé tout à l'heure) est l'équivalent de Bordeaux. Je pense que c'est insuffisant et que nous pourrions avoir beaucoup plus d'associations actives dans les activités péri-éducatives dans le XVe arrondissement. La vérité, c'est qu'aujourd'hui beaucoup d'activités qui sont proposées par la Ville sont de grande qualité, appréciées par les élèves. Nous avons des chorales, du chant, des

activités sportives très variées, des découvertes culturelles... Nous avons un choix extrêmement large qui fait que beaucoup d'enfants découvrent des activités qu'ils ne pourraient pas pratiquer en dehors du champ scolaire. Vous pouvez regretter que ce ne soit plus le sujet de préoccupation majeur des parents d'élèves dans les Conseils d'école, en tout cas c'est le constat que je fais. Qu'il y ait encore des améliorations à faire, nous l'avons toujours dit depuis le départ : nous sommes, à la Mairie de Paris, toujours disposés à entendre, enrichir, améliorer et c'est un processus continu. Aujourd'hui, nous pouvons nous satisfaire que des centaines, des milliers d'enfants dans le XVe arrondissement bénéficient d'activités qui sont dans leur globalité de qualité et nous devons nous atteler tous à faire en sorte d'améliorer encore ces activités dans l'intérêt général et non pas avoir une posture dogmatique en disant : nous avions raison dès le départ, ça n'allait pas marcher, constatons que ça ne marche pas. Non, soyons beaucoup plus pragmatiques.

Monsieur le Maire : On se demande qui a la vision dogmatique là-dedans. La vision optimiste, voire idyllique de Monsieur BAGHDAD ne correspond pas à ce que je peux connaître en tant que Président du comité de suivi des TAP, anciens ARE, dans le XVe arrondissement après avoir réuni le comité de suivi voilà quelques semaines. C'est vrai que si nous n'avons pas évoqué ce sujet depuis un certain temps, c'est parce que les choses, semble-t-il, allaient mieux depuis le démarrage catastrophique de cette affaire qui a mobilisé toute la communauté scolaire contre la mauvaise organisation, parce que précipitée, parce qu'improvisée de cette affaire qui est d'ailleurs extrêmement coûteuse avec plusieurs dizaines de millions d'euros, alors que nous avons des besoins autres. Cette organisation s'était améliorée et je reconnais bien volontiers les pistes d'amélioration auxquelles nous avons participé nous-mêmes. Nous aurions pu pratiquer la politique de la chaise vide, étant opposés à cette réforme pour des raisons sur lesquelles je ne vais pas revenir, mais nous avons préféré, dans l'intérêt des enfants bien sûr et des parents, nous associer et essayer de contribuer à l'amélioration générale. Si ce thème revient sur le tapis, c'est que j'ai été extrêmement surpris, avec ceux qui siégeaient (dont Madame ROLGEN et Monsieur MENGUY) dans ce comité de suivi, des commentaires nouveaux, qui me rappelaient justement les démarrages des ARE, lors de ce comité de suivi et qui étaient extrêmement critiques. D'ailleurs (vous pouvez voir le procès-verbal de cette réunion), elle commençait fort bien par une intervention assez tranquille de ma part, mais j'étais tout à fait débordé par les différents représentants des parents, des DDEN, des directeurs qui ont dressé un tableau absolument apocalyptique de ce qu'étaient devenus les TAP. J'en ai déduit que le démarrage avait été extrêmement difficile, que les choses s'étaient améliorées ces deux ou trois dernières années, mais que, peut-être par manque de vigilance de notre part ou par manque d'intérêt renouvelé de la Ville sur une routine qui commençait

à s'instaurer, la situation se dégradait de nouveau, à tel point qu'un DDEN a demandé la suppression des TAP en maternelle, parce qu'on sait que, en maternelle, la fatigue des enfants pose de nombreux problèmes. La violence des propos de certains participants, qui sont les représentants de la communauté scolaire, sans que la CASPE du XVe puisse fournir les bonnes réponses, m'a amené à souhaiter qu'on convoque un nouveau Comité de suivi avant la fin de l'année scolaire qui m'amènerait à prendre des décisions radicales si la situation ne s'était pas améliorée et si la CASPE n'avait pas enfin décidé de s'emparer des problèmes et d'essayer de les régler. Il n'est pas normal que des enfants soient perdus dans un square. Il n'est pas normal qu'un animateur fasse un atelier d'anglais et qu'on s'aperçoive qu'il ne parle pas un mot d'anglais. Ce sont peut-être des choses excessives et caricaturales, mais ça existe. Sans compter l'hygiène des enfants qui n'est plus prise en compte, le nettoyage des cours... Ce sont des problèmes vitaux. Je parle de la sécurité, de l'hygiène, de la pédagogie, des codes. Il y a des codes au niveau des écoles, des comportements durant les temps périscolaires qui sont en rupture avec les règles de l'école. Il y a donc une absence de règles pendant les temps périscolaires qui trouble les enfants puisque lorsqu'ils se trouvent en temps scolaire, d'autres règles beaucoup plus strictes s'appliquent et les enfants perdent la notion de ce qu'il faut faire, des règles à appliquer ou à ne pas appliquer, ce qui les déstructure. On ne va pas reprendre tout le débat, ce n'est vraiment pas là pour faire une offensive sur un thème, mais c'est que vraiment cette année, dans le XVe (j'espère que ça se passe mieux ailleurs), il y a de gros problèmes et je vous serais reconnaissant d'essayer de les régler avec nous parce que je pense qu'on peut les régler, à condition que la Direction des affaires scolaires se bouge un peu au niveau du XVe. Je crois qu'il y avait d'autres interventions. Madame de FRESQUET, pour le Sylvia-Monfort qui a été évoqué. Vous m'avez demandé la parole il y a un instant, puisque Monsieur MENGUY a évoqué le fait que le Sylvia-Monfort ne soit plus dans les TAP.

Madame de FRESQUET : Absolument et pour le regretter. J'ai essayé de joindre les directeurs du Sylvia-Monfort afin d'avoir quelques explications. J'avais, lors du conseil d'administration du mois de juin dernier (ça fait déjà un moment) demandé la raison pour laquelle il n'y avait plus d'animation au théâtre Sylvia-Monfort. Il m'avait été répondu, de manière un petit peu vague, que c'était dû à une situation financière peu stabilisée, mais en cours de stabilisation. Il faut croire que la situation financière n'est pas encore stabilisée, puisque cette année à nouveau il n'y a pas d'animation.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. C'est terminé pour le rapporteur ? Je vais donc soumettre aux voix les deux projets de

délibération municipaux. Le DASCO 71 d'abord, je rappelle qu'il s'agit d'une subvention justement sur les TAP. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le DASCO 76, qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité, très bien.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Les trois délibérations suivantes ne sont pas soumises au vote dans la mesure où elles relèvent du Conseil départemental.

Je vais soumettre maintenant de façon globale à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Nous allons maintenant étudier des délibérations du Conseil départemental et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissements. Elles ne seront pas soumises au vote évidemment.

20. 2017 DASES 93-G - Subventions (390 500 euros) et avenants avec cinq associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle

Monsieur le Maire : Pour le XVe arrondissement, il s'agit d'ARC 75 pour 53 100 euros. Pas d'intervention ?

21. 2017 DASES 131-G - Subventions (396 600 euros) relatives au fonctionnement de sept accueils de jour à destination des personnes en situation de précarité et grande exclusion à Paris

Monsieur le Maire : Pour le XVe arrondissement, cela concerne l'association Saint-Vincent-de-Paul Accueil 15, 20 allée des Frères-Voisin, pour une somme de 21 500 euros.

22. 2017 DASES 194-G - Huit subventions (1 025 084 euros) relatives au financement de six centres d'hébergement et de deux résidences sociales pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence

Monsieur le Maire : Cette délibération concerne le centre d'hébergement Suzanne-Kepes dans le XVe arrondissement, géré par l'association Aurore, pour une subvention de 278 500 euros ; et la résidence sociale Alix-et-Albert-Jacquart, 86 rue de Lourmel, gérée aussi par l'association Aurore, pour une somme de 85 000 euros. Pas d'intervention ?

Nous en avons terminé avec les projets de délibération et nous passons à l'examen des vœux de notre conseil d'arrondissement.

23. ***V15201755 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Jérôme LORIAU, Audrey LEVAVASSEUR, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL, les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI-MoDem relatif à la sauvegarde du centre de santé situé 12 rue Viala***

Monsieur le Maire : C'est Madame BUFFETEAU qui présente ce vœu.

Madame BUFFETEAU : Nous déposons ce soir à la Maire de Paris un vœu très simple, mais grave. En effet, il s'agit de la fermeture du dernier Centre de santé en secteur 1 du XVe arrondissement, après les fermetures de Balard, Beaugrenelle et Anselme-Payen. Nous avions pourtant eu la promesse, lors de la démolition du centre Beaugrenelle en 2005, puis en 2013, de Madame HIDALGO que le Centre Viala serait pérennisé, comme c'est d'ailleurs écrit dans une pétition faite par les habitants et qui en est, je crois, à deux mille signatures. Madame HIDALGO a fait de la lutte contre l'exclusion la grande cause de sa mandature. L'accès pour tous aux soins en fait partie et doit être pris en compte par la Maire de Paris, dans l'intérêt de la santé des habitants du XVe arrondissement. C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues Jérôme LORIAU, Audrey LEVAVASSEUR, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et l'ensemble des élus des groupes Les Républicains et UDI-MoDem nous demandons à la Maire de Paris d'intervenir dans ce dossier et de tout faire pour que le XVe arrondissement conserve son dernier Centre de santé rue Viala.

Monsieur le Maire : Pour la réponse, Monsieur LORIAU.

Monsieur LORIAU : Je crois que la pérennité d'une offre de soins de secteur 1 à Paris est une volonté partagée quels que soient les bancs sur lesquels nous sommes assis dans cette assemblée. J'en veux pour preuve le plan Paris Med' développé par la Ville et qui va permettre prochainement dans le XVe l'ouverture d'une maison médicale multi-compétences, qui permettra donc d'offrir des soins de secteur 1, mais c'est extrêmement limité par rapport à un centre médical. Comme ma collègue Anne-Charlotte BUFFETEAU l'a signalé, c'est la deuxième fois que nous évoquons en Conseil ce Centre de santé qui est menacé. Il n'en reste plus qu'un dans le XVe en secteur 1, situé à Montparnasse. La fermeture du Centre Viala, qui est situé à l'autre bout de l'arrondissement, mettrait vraiment en péril l'offre de soins de secteur 1 dans ce secteur. C'est la raison pour laquelle il me semble important de le soutenir et d'avoir recours à l'aide de la Maire de Paris sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Vous avez raison puisque, malheureusement, ont été fermés, pour des raisons diverses d'ailleurs, les Centres de soins de Balard avec le Ministère de la Défense, celui de Beaugrenelle ou celui d'Anselme-Payen où, malgré notre opposition, la Ville a décidé d'utiliser les locaux pour une pharmacie centrale des Ehpad de Paris. Aujourd'hui, nous sommes vraiment en attente d'une décision différente pour maintenir ce centre. La parole est à Madame ROY pour une explication de vote.

Madame ROY : Notre groupe est évidemment très sensible également au sujet du Centre de la rue Viala et à sa sauvegarde, même si nous ne partageons pas tous les considérants. On insiste à nouveau sur le fait que ce n'est pas uniquement la problématique du recouvrement qui a mis le centre en difficultés, il y a eu d'autres causes. Je voudrais souligner aussi que, en réalité, la Mairie de Paris a peu de latitude d'intervention, puisqu'il n'y a pas de moyens de la Ville engagés. De plus, des procédures sont en cours. Néanmoins, nous sommes évidemment très sensibles au fait qu'il faille absolument garder une offre de secteur 1 dans ce quartier. J'en profite aussi pour souligner le projet de Maison de santé voté au budget participatif 2016 qui va être mis en place à côté de Georges-Brassens, dans les anciens locaux des laboratoires des Ponts et Chaussées. Puisque nous sommes très attachés à la vocation de Centre en secteur 1, nous allons voter favorablement ce vœu.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. C'est important pour les habitants. Merci d'y contribuer. Je soumets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

24. V15201756 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Audrey LEVAVASSEUR, Olivier RIGAUD, Fabrice ORLANDI, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL, les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI-MoDem relatif au programme de réhabilitation de la tour H15

Monsieur le Maire : La présentation est assurée par Monsieur Alphée ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Si le peintre Henri RAPIN qui a décoré cette superbe salle des fêtes...

Monsieur le Maire : Quelle culture, on passe de LA FONTAINE à RAPIN, c'est formidable. Bravo. Quel talent.

Monsieur ROCHE-NOEL : ... où nous siégeons aujourd'hui, s'il avait vécu jusqu'en 1980, sans doute aurait-il représenté sur ce plan qu'on voit derrière l'écran, en haut à gauche, la tour Beaugrenelle parmi les autres tours du Front de Seine. Cette tour, Monsieur le Maire, on se demande bien si elle est visible depuis les clochetons de l'Hôtel de ville, tant elle semble ne plus attirer l'attention de l'exécutif municipal. En 2011, c'est vous, Monsieur le Maire, Jean-François LAMOUR et votre majorité d'alors qui aviez alerté la Mairie centrale sur la nécessité de prendre des engagements forts en faveur des locataires de la tour qui allait alors être vendue par Gecina à Batigère Ile-de-France. Monsieur MANO, alors adjoint au Maire de Paris chargé du logement, avait fait des promesses qui tenaient à la maîtrise de l'évolution des loyers et à la règle du maintien dans les lieux. C'était, je le répète, en 2011 ; nous sommes en 2017. Le 6 avril dernier, une réunion tenue dans votre bureau en présence et à la demande des locataires de la tour H15 Beaugrenelle a permis d'établir les conditions extrêmement préoccupantes dans lesquelles l'opération d'acquisition-réhabilitation a eu lieu par Batigère Ile-de-France. Je cite : une enquête sociale bâclée qui n'a porté que sur la moitié seulement des locataires ; des loyers qui risquent d'exploser (on parle d'augmentations allant de 50 % à 147 %) ; aucune information des locataires, ni de la Mairie d'arrondissement sur les raisons de la répartition du conventionnement ou sur la conduite des travaux lourds de réhabilitation qui sont à l'origine de l'opération. Je conclurai d'un mot, Monsieur le Maire, en disant que la Maire de Paris doit tenir les engagements qui ont été pris en 2011.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation. Monsieur RIGAUD va répondre à ce vœu. Je crois qu'il va, au moins partiellement, pouvoir vous rassurer, ainsi d'ailleurs que les nombreux habitants de la tour AH15 qui sont présents dans cette salle et que je salue au passage, dans la mesure où les choses ont évolué, me semble-t-il, dans le bon sens, même si aujourd'hui il s'agit seulement d'engagements et que, bien sûr, nous attendons la concrétisation des engagements pris de façon assez accélérés, sous notre pression, par Batigère. La parole est à Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Je partage le point de vue de notre collègue Alphée ROCHE-NOEL et je le remercie pour son analyse qui permet de mesurer l'ampleur des dégâts. Effectivement, la gestion de ce dossier par Batigère a tout lieu de nous inquiéter, voire de nous alarmer. En effet, comment aurions-nous pu imaginer que, à la suite d'une démarche de conventionnement PLUS et PLS, les nouveaux loyers à l'étude puissent être majorés de 100 %, voire davantage, et

être appliqués aux locataires historiques, certains ayant emménagé peu après la livraison de cette tour de grande hauteur, tour à usage d'habitation sociale. Par ailleurs, comment aurions-nous pu imaginer que l'enquête sociale démarrée en 2011 n'ait pas été menée à bien, ni actualisée depuis, et puisse servir à l'affectation des nouveaux loyers après conventionnement PLUS et PLS. Fort heureusement, votre intervention, Monsieur le Maire, et celle des membres de votre équipe semblent porter leurs fruits. En effet, à la suite de la réunion que vous avez présidée le 6 avril en Mairie du XVe arrondissement, secondé par nos collègues Jean-François LAMOUR, Fabrice ORLANDI et moi-même, en présence de représentants de l'Amicale des locataires CNL, de l'ex-sénatrice Marie-Claude BEAUDEAU et de représentants de Batigère dont Madame Stéphanie QUEULIN, responsable d'agence, la situation semble à présent plus favorable. Les interventions téléphoniques qui ont suivi ont indéniablement favorisé cette évolution. En effet, Batigère a provoqué une réunion interne le mercredi 26 avril au soir (c'est-à-dire hier soir), réunion dédiée au dossier AH15. Selon Madame Stéphanie QUEULIN (avec laquelle j'ai pu m'entretenir hier et qui m'a rappelé ce matin), la réunion du 26 avril s'est tenue en présence du nouveau directeur général, Monsieur Claude KNAPIK, de la direction technique Batigère, de Monsieur François COCHET, ancien responsable de l'agence de Paris qui a monté le projet de réhabilitation de la tour AH15. Toujours selon Madame QUEULIN, lors de cette réunion, Monsieur KNAPIK a manifesté sa volonté de reprendre un dialogue constructif avec les locataires historiques. Le principe de réaliser une nouvelle enquête sociale a été validé et cette enquête va être diligentée. Batigère admet que l'enquête sociale réalisée en 2011 est trop ancienne (la situation des locataires pouvant avoir évolué depuis) et surtout très incomplète. Pour définir les nouveaux loyers des locataires historiques, la situation financière de chacun fera l'objet d'une analyse fine. « *On fera dans la dentelle*, dit Madame QUEULIN, *du cas par cas.* » Les nouveaux loyers pourront faire l'objet d'un arbitrage favorable aux locataires dont les revenus seraient tout juste suffisants pour faire face aux augmentations proposées. Le certificat de conformité des travaux de réhabilitation de la tour pourra être obtenu avant septembre prochain, ce qui permettra d'engager la procédure administrative de conventionnement. Néanmoins, Batigère s'engage à geler les augmentations de loyer liées au conventionnement PLS et PLUS tant que l'enquête sociale n'aura pas été réalisée et que les arbitrages (c'est cela qui est important) nécessaires au maintien des locataires dans leur appartement n'auront pas été finalisés. Enfin, les ascenseurs défectueux (un problème qui avait été évoqué lors de la réunion du 6 avril) devraient être réparés d'ici septembre prochain. Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux de désamiantage de la tour AH15, Madame QUEULIN s'engage à contacter votre cabinet, Monsieur le Maire, pour organiser une nouvelle réunion en Mairie du XVe arrondissement, en tenant

compte des souhaits des locataires présents lors de la réunion du 6 avril. Il pourrait s'agir d'une réunion en comité restreint (comme celle du 6 avril) ou d'une réunion invitant l'ensemble des locataires et des représentants de la CRAM en charge de la validation des procédés de désamiantage. Cette réunion aura pour objet de présenter de nouveau l'opération de réhabilitation de la tour AH15 et de répondre aux inquiétudes des locataires, certains dénonçant des malfaçons.

De son côté, la Mairie centrale semble enfin à l'écoute des locataires en demande. En effet, Monsieur Ian BROSSAT, Adjoint à la Maire de Paris, doit recevoir prochainement Madame BEAUDEAU et les représentants de l'Amicale des locataires CNL. Pour conclure, Monsieur le Maire, toutes ces informations récentes semblent répondre aux attentes et aux revendications des locataires de la tour AH15, celles formulées lors de la réunion du 6 avril et celles des courriers qu'ils vous adressent très régulièrement. Nous avons tout lieu de nous en réjouir pour les locataires et d'encourager le nouveau Directeur général qui manifestement souhaite définir une nouvelle politique des loyers avec les locataires historiques et négocier une sortie de crise plus sociale, favorable à ces derniers. Néanmoins, la conduite de ce dossier ces dernières années nous invite à la plus grande prudence. Alphée ROCHE-NOEL a été très précis dans son intervention. Par ailleurs, Monsieur le Maire, vous n'avez reçu à ce jour aucun engagement écrit de la part du nouveau Directeur général de Batigère, alors que vous aviez fait la demande à Madame QUEULIN lors de la réunion du 6 avril. Pour toutes ces raisons, j'invite les membres de cette assemblée à voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Effectivement, il y a une évolution favorable. Nous ne sommes pas complètement au bout de nos objectifs, mais ça bouge assez rapidement. Il est nécessaire aujourd'hui d'être extrêmement attentif et vigilant afin que Batigère respecte les engagements qui viennent d'être énoncés et qu'ils soient mis en application. Nous serons vraiment très attentifs à cela. Il y a un certain nombre d'explications de vote de Monsieur BAGHDAD et de Monsieur LAMOUR.

Monsieur BAGHDAD : Je veux d'abord souligner (comme ça a été longuement rappelé par notre collègue, Monsieur RIGAUD) les évolutions favorables et nous comprenons tous ici les inquiétudes qui ont pu naître chez les locataires de cette tour au regard des impacts que pouvait avoir le nouveau conventionnement. Il était impensable d'avoir des augmentations aussi spectaculaires que celles qui étaient annoncées. Les engagements qui étaient pris par la Ville de Paris en 2011 doivent être bien appliqués, à savoir le maintien des loyers pour les personnes sous plafond de loyer avant conventionnement et inférieurs aux loyers sociaux. Sinon, un alignement sur les loyers sociaux lorsqu'ils étaient au-dessus de ces loyers. Deuxièmement, le fait de pouvoir entendre aussi un certain nombre de

points qui ont été remontés par l'opérateur Batigère qui disait qu'il avait besoin d'un équilibre financier pour cette opération. Entendre que lorsqu'il y aurait des rotations de locataires, il serait possible de revoir le statut de ces locataires pour avoir de manière plus privilégiée un statut de locataires PLS pour avoir une opération financière un peu plus équilibrée. Aujourd'hui, nous pensons que les avancées faites par l'opérateur Batigère vont dans le bon sens et que l'ensemble des points que vous mentionnez dans votre vœu, Monsieur le Maire, sont actés, y compris à l'écoute du compte rendu de Monsieur RIGAUD. Pour autant, il faut rester vigilant, c'est pourquoi notre groupe propose, si vous le souhaitez, de retirer votre vœu pour cette séance. Si nous devions ne pas avoir d'écho positif écrit de Batigère, nous pourrons ensemble faire un vœu en commun, Ville de Paris et Mairie du XVe arrondissement, pour que la situation avance. Nous savons que nous sommes tous engagés au titre de la Ville de Paris et pour la Maire de Paris avec Ian BROSSAT, comme il a été rappelé.

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur LAMOUR pour une explication de vote.

Monsieur LAMOUR : Sans préjuger de notre vote, étrange position, Monsieur BAGHDAD, alors que, comme vous venez de le rappeler, il aura fallu six ans à Batigère pour comprendre qu'il faisait fausse route. Dieu sait comme nous l'avions prévenu. Dès 2011, nous avions alerté le nouvel opérateur sur une répartition à la serpe, à la hache entre les PLS et les PLUS (quatre-vingt-seize de chaque côté) sans tenir compte de la sociologie de cet immeuble de grande hauteur. L'enquête sociale avait été bâclée, ou en tout cas réalisée au plus vite, sans tenir compte des inquiétudes de ces locataires et des spécificités de cette tour. Batigère était simplement là pour équilibrer (vous l'avez dit vous-même, Monsieur BAGHDAD) une opération immobilière. Les promoteurs privés, comme les promoteurs sociaux, veulent réaliser (et on peut les comprendre) des opérations immobilières où ils s'y retrouvent. Le problème avec la tour AH15 est qu'ils s'y retrouvaient sur le dos des locataires et nous nous sommes opposés à cela dès le début. Il est quand même dommage que, à plusieurs reprises, nous ayons alerté la Ville de Paris sur cette situation et qu'il ait fallu que nous organisions, Monsieur le Maire, cette réunion sous votre autorité, il y a maintenant quelques semaines, pour qu'enfin Batigère, certes avec semble-t-il une nouvelle équipe dirigeante totalement ou quasiment remaniée, prenne conscience qu'elle était dans une impasse. Il serait dommage, Monsieur BAGHDAD, que nous ne poussions pas (si je puis dire) notre avantage au travers d'un vœu dont vous conviendrez qu'il est extrêmement équilibré et qu'il permet aux habitants et aux locataires de cette tour de voir qu'ils sont soutenus par leur Conseil d'arrondissement. Si effectivement (et je vous retourne le compliment, si je puis dire) Batigère écrit tout ce que Monsieur RIGAUD vient de nous annoncer

(parce que pour l'instant ce ne sont que des paroles), alors nous aurons beau jeu à ce moment-là de dire que nous avons collectivement dans le XVe arrondissement été entendus par cet opérateur ; que la Mairie de Paris, au travers des vœux qui avaient été votés, voie que ces propositions, en tout cas que les inquiétudes qu'elle faisait valoir il y a six ans ont été levées, pas simplement sur les loyers mais également sur le chantier (dont on sait qu'il pose un certain nombre de problèmes qui ont été rappelés par Alphée ROCHE-NOEL) pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions. Monsieur le Maire, je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, que nous maintenions et que nous votions ce vœu, que nous mettions Batigère et cette nouvelle équipe, qui semble en avoir bien pris conscience, devant ses responsabilités. Ce n'est qu'un vœu, c'est un vœu important, mais je pense qu'il est nécessaire qu'il soit défendu, voté en ce Conseil d'arrondissement pour envoyer un message clair à Batigère qui est que nous ne laisserons pas la situation de cette tour empirer et que nous sommes très attentifs au devenir de ces locataires.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais demander à l'auteur du vœu, Monsieur ROCHE-NOEL, s'il maintient ou retire son vœu.

Monsieur ROCHE-NOEL : Je maintiens le vœu, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien. Nous allons donc le soumettre au vote de notre Conseil. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité. Merci pour les locataires de la tour AH15.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

25. V15201757 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Agnès EVREN, Sylvie CEYRAC, Shervin JANANI, Youma NIARE, Hubert MARTINEZ, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe Les Républicains relatif à l'affectation du local du 130 rue Castagnary à l'hébergement de mineurs isolés

Monsieur le Maire : Monsieur Shervin JANANI a la parole pour le présenter.

Monsieur JANANI : Le vœu que nous présentons ce soir porte sur l'affectation du local du 130 rue Castagnary. En effet, cet immeuble appartenant au domaine dit « intercalaire » de la Ville a été mis à disposition afin d'accueillir des mineurs isolés de huit à treize ans venus de pays étrangers. Tout d'abord, je tiens à faire remarquer que la Mairie du XVe n'a jamais été prévenue de cette installation. Après plusieurs plaintes de riverains et plusieurs actes délictueux dans le quartier, nous nous sommes déplacés avec mes collègues Sylvie CEYRAC et

Hubert MARTINEZ afin de voir ce qu'il en était. Nous avons donc pu rencontrer deux des éducateurs présents, dont je tiens à saluer le travail et le professionnalisme ce soir. Il apparaît que ces mineurs sont accueillis dans des conditions déplorables et indignes. Je me permets cependant en tant qu'Adjoint de ce quartier, qui a déjà bon nombre de difficultés, de m'interroger sur la pérennité de cette installation qui inquiète beaucoup des riverains du quartier Georges-Brassens. En effet, il convient de savoir pourquoi ces jeunes mineurs n'ont pas été pris en charge par des structures adaptées alors qu'ils sont actuellement véritablement livrés à eux-mêmes dans des conditions qui sont, je le répète, indignes.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur MARTINEZ pour répondre à l'orateur.

Monsieur MARTINEZ : A propos de ce vœu, je voudrais tout d'abord rappeler que, depuis quelques années, le secteur Castagnary est mis à mal par tout d'abord une densification urbaine sans accompagnement des familles en difficulté, mais aussi par des problèmes aigus d'incivilités, de délinquance et parfois d'affrontement entre bandes. Régulièrement, les habitants excédés interpellent, à juste titre, les élus et nous les comprenons. A tout cela s'est ajoutée rue du Bessin l'ouverture d'un centre d'hébergement pour personnes réfugiées et d'autres originaires des pays de l'est, dont certaines errent dans le quartier, créant parfois des difficultés. Dans ce contexte déjà très tendu, le local du 130 rue Castagnary affecté à l'hébergement nocturne d'adolescents mineurs étrangers et isolés semble totalement inapproprié. En effet, ces enfants âgés de onze à quatorze ans, sans aucune prise en charge ni accompagnement social en journée, malheureusement drogués pour certains, ont commis des exactions dans le quartier, créant ainsi une vive et légitime émotion. Nous sommes donc face à de jeunes mineurs livrés en pâture durant la journée à des trafics en tous genres, vols, drogues, prostitution en particulier. Face à tous ces risques, la responsabilité des pouvoirs publics ne serait-elle pas d'offrir une prise en charge sociale adaptée ? Ou encore, en liaison avec le consulat général concerné, de faire raccompagner ces enfants auprès de leurs familles d'origine, avec lesquelles ils semblent maintenir des contacts réguliers ? Il en va, Monsieur le Maire et mes chers collègues, dans ce cas-là, de la dignité humaine et en particulier de la dignité de très jeunes enfants.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des explications de vote ? Madame VERSINI.

Madame VERSINI : Quelques mots en réponse à ce vœu qui est, je le précise, suivi par ma collègue Colombe BROSSEL, puisque nous sommes dans le cadre de la prévention spécialisée. Je tiens à vous informer de sa part. Votre directeur de Cabinet a été prévenu de l'ouverture du site Castagnary par Monsieur

LAVEISSIERE, directeur de Cabinet de Colombe BROSSEL, le 3 mars dernier. Effectivement, les services de la DASES, de l'aide sociale à l'enfance et de la prévention spécialisée ont été mobilisés pour la prise en charge de jeunes enfants : six jeunes enfants de neuf à treize ans, qui avaient un refus d'adhésion à toutes les solutions et qui fuguaient de tous les lieux. Pour cette raison, dans la journée, ils avaient bien adhéré à un lieu d'accueil de jour et ils n'étaient pas dans la rue, ils étaient dans un lieu d'accueil de jour qui est à Montreuil et géré par l'association Hors la rue. Le soir, pendant quelques temps, puisque ceux-ci ont terminé et qu'il n'y a plus d'enfants dans le local de la rue Castagnary, le directeur de l'ASE, Jean-Paul RAYMOND, a mis en place un dispositif spécifique en lien avec le Parquet, en accord avec tous les acteurs qui se sont occupés de ces enfants pour qu'ils soient pris en charge avec des éducateurs spécialisés qui ont été rencontrés par l'un des élus de la Mairie. A aujourd'hui, ces enfants ont tous une solution d'hébergement. C'était des enfants marocains, de neuf à treize ans, arrivés je ne sais comment et qui ont petit à petit été pris en charge dans différentes structures de l'ASE. Le dernier jeune a été pris en charge aujourd'hui. Dans la mesure où il n'y avait pas de site adapté pour eux, l'ASE a mobilisé ce site de la rue Castagnary pour une très courte période. Donc, il n'y a pas de jeunes. Dans la journée, ils étaient accompagnés à Montreuil et l'ASE est en train de construire, avec le groupe SOS, un dispositif adapté au cas où des jeunes présentant de telles caractéristiques reviendraient sur Paris. Il n'y a plus actuellement, à ma connaissance, de jeunes enfants dans les rues. Tous sont pris en charge dans une structure de l'aide sociale à l'enfance. C'est vrai que ça a pris un temps un peu plus long qu'habituellement puisqu'il s'agissait d'enfants pour la première fois dans de telles conditions. Voilà ce que je peux vous dire. Nous ne pourrons pas voter ce vœu puisqu'il nous paraît sans objet, le centre de Castagnary n'étant plus du tout occupé par l'aide sociale à l'enfance. Voilà ce que je pouvais vous dire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous avez bien compris le sens de notre démarche, à la fois humanitaire et aussi considérant que, dans ce quartier, une très forte concentration de centres sociaux devenait problématique depuis quelques années. Dieu sait si nous avons ouvert et même souvent appuyé l'ouverture de centres d'hébergement divers et variés. Mais il y a un moment où, lorsque la prise en charge n'est pas complètement adaptée (je comprends bien que les populations soient difficiles à encadrer), les choses peuvent déraper. C'est ce que nous avons constaté. Nous allons donc maintenir ce vœu, c'est ce que je demanderai, mais peut-être que nous ne le redéposerons pas au Conseil de Paris, en fonction de vos explications. D'ailleurs, votre Directeur de cabinet doit voir le mien demain matin. Vous avez effectivement rappelé qu'il avait été prévenu le vendredi 3 mars, vous auriez pu préciser l'heure : à 22 heures. On sait bien que le travail se poursuit tard.

Madame VERSINI : Il ne s'agit pas de mon Directeur de cabinet dont je parlais, mais de celui de Colombe BROSSEL. Ce n'est pas pour me défausser mais je tenais à le préciser.

Monsieur le Maire : Vous avez bien fait de rectifier, je vous en remercie. Quand il a appelé, les mineurs étaient déjà installés. Il est important, et c'est malheureusement trop peu souvent le cas, que la Mairie de l'arrondissement soit informée un peu avant d'être mise devant le fait accompli. Je crois qu'il y avait aussi une explication de vote de Madame NIARE.

Madame NIARE : J'ai bien entendu les explications de Madame VERSINI concernant l'éventuel arrangement pour ce vœu et le fait que les mineurs isolés soient maintenant pris en charge par l'ASE, en tout cas ne soient plus sur place au 130 rue Castagnary. Mais il semblerait que cela n'est pas encore sûr, en tout cas vous n'avez pas pu nous certifier cette information.

Madame VERSINI : Si, je vous le certifie.

Monsieur le Maire : On n'est pas dans un débat, Madame VERSINI. Excusez-moi, chacun a la parole quand je lui donne. Il faut connaître un petit peu la procédure. Vous avez eu la parole, comme chacun de vos collègues, mais il n'y a pas de débat entre vous deux. Madame NIARE est la seule oratrice à s'exprimer. Il y a une procédure rigoureuse pour les vœux. C'est elle qui parle.

Madame NIARE : Pour reprendre les éléments, Madame VERSINI, vous avez dit, il me semble : « *A ma connaissance* ». Je reprends ce que j'ai entendu. Vu les éléments évoqués précédemment par mes collègues Shervin JANANI et Hubert MARTINEZ concernant les modalités de prise en charge de ces mineurs isolés (on parle d'enfants privés de la protection de leurs familles), je vous invite à voter en faveur de ce vœu afin qu'une solution plus adaptée leur soit destinée.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? NPPV pour la gauche. Il est adopté, je vous remercie, mais il est fort possible qu'il ne soit pas déposé au Conseil de Paris, en fonction de vos explications.

Le vœu est adopté.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses pour conclure. Les dates des prochains conseils d'arrondissement : lundi 22 mai, jeudi 22 juin (j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agisse d'un jeudi), lundi 11 septembre, lundi 6 novembre, lundi 27 novembre. De surcroît, vous savez que samedi prochain, le 29 avril, nous aurons la Fête de la famille sur le parvis de la Mairie avec vente d'objets de puériculture et de vêtements d'enfants ; le dimanche 30 avril à

11 heures sur le parvis, la cérémonie commémorant la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation ; le mardi 9 mai à 18 heures 30 sur le parvis, le soixante-douzième anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 ; le 11 mai à 20 heures, concert de musique classique par l'ensemble Luce avec le club Vaugirard à la salle des fêtes ; le samedi 13 mai, « Une fleur, une vie » sur le parvis ; à 19 heures, le vernissage de l'exposition dans le cadre de la Saint-Yves dans le hall de la mairie ; les samedi 20 et dimanche 21 mai, la fête de la Saint-Yves, de la Bretagne sur le parvis de la Mairie. Je vous remercie de votre attention, la séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON,

Député-Maire du 15ème Arrondissement